

Inscription à l'Ecole Bossuet Notre-Dame

Année scolaire 2027 - 2028

DEPOT DU DOSSIER CONTENANT :

- ☐ Lettre motivant la demande d'inscription (**courte et manuscrite**)
- ☐ Fiche de pré-inscription dûment remplie avec photo de l'enfant
- ☐ Photocopie du livret de famille
- ☐ Photocopie des livrets d'évaluation de l'année en cours et de l'année précédente pour toute demande sauf pour la 1^{ère} année de Maternelle (Petite Section)
- ☐ Frais de dossier : Un virement de 50€ (contacter par mail le secrétariat pour avoir le RIB de l'OGEC BND) ou un chèque de 50€ à l'ordre de : OGEC BOSSUET NOTRE-DAME, ce chèque sera encaissé dès le dépôt du dossier d'inscription et restera acquis à l'établissement

Selon les disponibilités, vous serez contacté par le Secrétariat pour un rendez-vous.

Le rendez-vous devra se faire obligatoirement en présence des deux parents et de l'enfant.

1. POUR LE RENDEZ-VOUS, Apporter IMPERATIVEMENT :

- ☐ Des cahiers de l'élève à partir de la Moyenne Section

2. APRES LE RENDEZ- VOUS ET DECISION FAVORABLE DE L'ECOLE, Dépôt :

- ☐ Des certificats de vaccination ou copie du carnet de santé
- ☐ D'une autorisation de prélèvement dûment remplie et accompagnée d'un RIB.
Un acompte de 150 € sera prélevé sur le compte bancaire renseigné sur le mandat SEPA courant mars. Cette somme sera déduite sur la note de frais du 1^{er} trimestre.

3. EN FIN D'ANNEE POUR COMPLEMENT :

- ☐ Décision officielle du conseil de fin d'année (Passage en classe supérieure / Maintien)
- ☐ Exeat de l'établissement (Privé uniquement)
- ☐ Certificat de radiation pour les élèves venant d'un établissement public
- ☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu pour la mise en place du tarif différencié

2027-2028
 Photo
Obligatoire
A COLLER**FICHE DE PRE-INSCRIPTION en classe de****ELEVE****Nom :** **Prénom(s) :****Date de naissance :** **Lieu de Naissance :** Sexe ☐ F ☐ M**Nationalité :**

Classe suivie lors la demande d'inscription : Etablissement actuel :

Demande effectuée dans un autre établissement ☐ oui ☐ non Si oui, lequel ? **PARENT 1****PARENT 2****Nom** (majuscules) :**Prénom :****Adresse :**

.....

Tél (domicile) :**Tél** (portable) :**Tél** (professionnel) :**Adresse mail :****Profession :****Nom** (majuscules) :**Prénom :****Adresse :**

.....

Tél (domicile) :**Tél** (portable) :**Tél** (professionnel) :**Adresse mail :****Profession :****SITUATION FAMILIALE**Situation familiale des parents :

.....

Mode de garde (si parents séparés) :

.....

Nombre de frère(s) et sœur(s) : Nom/Prénom

Nom/Prénom.....Age(s)

Scolarisé(s) à BND ☐ oui ☐ non Classe(s) Nom de l'école :*Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées, conformément à la loi, jusqu'au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement***Signature obligatoire du PARENT 1 :****Signature obligatoire du PARENT 2 :***Conformément à la loi « informatique et libertés », modifiée et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit d'accès et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au Chef d'établissement.***J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux responsables de l'Association des Parents d'Elèves (APEL) ☐ Oui ☐ Non****Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE

A CONSERVER

L'école se veut être un lieu de vie où les enfants à la fois acquièrent des savoirs, des méthodes de travail et apprennent à vivre ensemble. Tout cela avec le souci de considérer chaque enfant comme en perpétuel devenir.

L'école, lieu de vie et d'éducation

Chaque enfant quelle que soit son identité sociale, culturelle, religieuse est accueilli et a sa place. Cette diversité est source de richesse.

Les valeurs chrétiennes, évangéliques animent la vie quotidienne de l'école.

Les enfants apprennent progressivement à vivre ensemble et à accepter les contraintes de la vie en groupe.

L'école, lieu d'apprentissages

L'enseignement proposé se fait en conformité avec les Instructions Officielles de l'Education Nationale.

L'équipe pédagogique cherche à

- donner à chaque enfant sa place à l'école
- le responsabiliser
- l'accompagner dans les apprentissages
- lui faire acquérir le goût du travail et le sens de l'effort
- l'accompagner dans les apprentissages
- lui faire acquérir des méthodes de travail
- le faire évoluer selon ses besoins, ses talents, ses difficultés

Les élèves sont régulièrement évalués et les parents sont informés des résultats obtenus.

La collaboration et le dialogue parents/enseignants concourent à l'évolution et à la réussite des enfants.

L'école, lieu d'éveil spirituel

Les activités scolaires participent au développement personnel de l'enfant mais la dimension spirituelle fait aussi partie intégrante de la formation des enfants.

Témoigner :

Au-delà des règles citoyennes et civiques, nous tentons de faire vivre aux enfants les valeurs évangéliques dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect de l'autre.

Transmettre :

Découvrir, entendre la parole de Dieu par la lecture de l'Evangile ou de la Bible.

Célébrer :

Les grandes fêtes liturgiques à l'école ou à l'Eglise Saint Vincent de Paul.

A partir du CE2, les familles peuvent inscrire leur enfant au catéchisme qui a lieu au sein de l'école en lien avec la Paroisse Saint Vincent de Paul.

**REGLEMENT INTERIEUR
ECOLE PRIMAIRE
2026/2027**

1 - Horaires – semaine à 4 jours

• **ACCUEIL DU MATIN**

Maternelle : 8h20/8h30 - Élémentaire : 8h20/8h30

- A l'exception des parents des petites sections, aucun parent n'est autorisé dans l'enceinte de l'école (sauf autorisation préalable).
- Les parents de maternelles voulant inscrire un message d'information sur le tableau le transmettent aux personnes responsables de l'accueil.

Les élémentaires montent directement dans leur classe.

• **SORTIE DU MIDI**

11h45 : Les élèves de Maternelle sont récupérés au portail principal rouge.

11h45 : Les élèves des classes élémentaires sortiront par la porte vitrée bleue.

Ouverture des portes pour les externes entre **13h05/13h15**

• **SORTIE DE L'APRES-MIDI**

16h15 : Les élèves de Maternelle sont récupérés au portail principal rouge, ceux de CPA et CPB à la porte vitrée bleue.

16h20 : Les classes de CE1, CE1/CE2 et CE2 sortiront au portail principal rouge. Les classes de CM1A et CM1B sortiront par la porte vitrée bleue.

**Horaires des CM2 au 35, rue de Chabrol : 8h20/11h30 -
13h00/16h05**

La ponctualité fait partie des apprentissages de la vie en collectivité. Les enseignantes donneront des billets de retard qui devront être remplis et signés par les parents.

Au bout de trois retards non justifiés, l'élève viendra à 8h le jour suivant dans le bureau du chef d'établissement.

Toute absence doit être justifiée avant 9H par téléphone ou mail et confirmée par écrit sur le carnet de correspondance au retour de l'élève en indiquant les dates et le motif.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire. Si cela revêt un caractère d'urgence, il faudra remplir obligatoirement une demande d'autorisation de sortie exceptionnelle et **nous fournir un justificatif.**

Les vacances scolaires ne peuvent être ni anticipées ni prolongées. Une absence pour convenance personnelle relève de la responsabilité des parents.
--

Tout abus sera remonté à l'inspection académique et les jours d'absence pour convenance personnelle seront notifiés dans le livret scolaire même en maternelle.

3 - Communication

Chaque élève des classes élémentaires possède un carnet de correspondance. Ce carnet est le lien entre l'école et la famille. Il doit être vérifié et signé régulièrement.

Pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

Le chef d'établissement reçoit sur rendez-vous pris à l'avance par téléphone ou par écrit.

Notre plateforme de communication est Ecole Directe, vous y recevrez toutes les informations administratives, vos messages sont à consulter régulièrement.

4 - Discipline et Travail

❖ TRAVAIL

En Élémentaire, les cahiers de classe et les évaluations sont rapportés à la maison (selon un rythme propre à chaque classe) pour être regardés et **signés par les parents.**

Le livret scolaire remis aux familles doit être signé et rapporté dans les meilleurs délais.

Après avertissement, le manque de travail est sanctionné par l'enseignant.

En Maternelle, le dossier de travail est transmis aux parents à la fin de chaque période et doit être rendu après consultation.

❖ DISCIPLINE

En cas de problème de discipline, nous serons amenés à sanctionner l'élève. Toute sanction doit être prise au sérieux et nécessite un dialogue élève-parent.

❖ SANCTIONS

Grille des sanctions éducatives – École Bossuet Notre-Dame

Niveau	Type de comportement	Exemples	Sanctions proposées
Niveau 1	Rappels et avertissements (<i>écart léger</i>)	Bavardage, oubli de matériel, retard léger, non-respect des consignes simples..	- Rappel verbal individuel - Mise en retrait dans la classe - mots dans le carnet/ Ecole Directe - Excuses orales/écrites - Tâche de réparation simple (d'intérêt général)
Niveau 2	Sanctions pédagogiques (<i>écart répété ou plus marqué</i>)	Moqueries, insolences envers n'importe quel adulte de l'école, perturbation récurrente, non-respect répété des règles	- Travail de réflexion écrit - Isolement surveillé (dans le bureau de la directrice, dans une autre classe) - Rencontre avec les parents - Engagement avec un contrat de comportement - Mise en garde - exclusion temporaire cantine et/ou étude
Niveau 3	Sanctions exceptionnelles (<i>écart grave</i>)	Récidive de comportement niveau 2, violence, vol, harcèlement, dégradation volontaire	- Exclusion temporaire de l'école - Conseil de médiation disciplinaire - Réparation concrète du préjudice - Suivi éducatif renforcé

❖ CANTINE

L'inscription au forfait est trimestrielle mais il y a possibilité de déjeuner occasionnellement (inscription auprès du secrétariat). Les repas ne sont remboursés qu'après huit jours consécutifs d'absence, exclusivement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat.

Pendant le temps du repas, les élèves doivent adopter un comportement correct : goûter à tous les mets proposés, ne pas gaspiller la nourriture, respecter le personnel de service et les surveillants.

❖ GARDERIE / ETUDE

L'école propose une garderie en Maternelle (de la petite section à la grande section), avec deux sorties possibles : 17h15 et 17h45.

Merci de fournir un goûter à votre enfant.

L'école propose une étude en élémentaire (du CP au CM2), avec deux sorties possibles 17h15 et 17h45.

Tout enfant restant à l'école après 16h30 doit être inscrit à l'étude ou à la garderie.
Au-delà une garderie sera facturée.

Il ne sera pas possible de venir entre ces deux horaires. Tout enfant n'ayant pas été récupéré à 17h15 ira à la garderie jusqu'à 17h45.

Rappel : l'étude est surveillée et non dirigée, il est donc nécessaire de vérifier le travail de vos enfants à la maison.

Tous les enfants doivent avoir quitté l'école pour **17h55**.

❖ GARDERIE DU MERCREDI : 8H30/11H30

6 - Sport - Motricité

Le sport à l'école est obligatoire et fait partie intégrante des programmes de l'Education Nationale.

Dès la maternelle, l'encadrement est assuré par les enseignants et des professeurs diplômés.

Pour les élèves des classes élémentaires, la tenue doit être revêtue à l'avance : survêtement, chaussures de sport pour le plein air et vêtement de pluie selon la météo.

Les dispenses de sport doivent être délivrées par un médecin et adressées à l'enseignant. Les élèves dispensés de sport doivent être présents à l'école.

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.

L'école n'est pas autorisée à délivrer des médicaments aux élèves, même ponctuellement. Les parents ne doivent pas en confier à leurs enfants. Dans le cadre d'une pathologie particulière, un PAI (projet d'accueil personnalisé) doit être mis en place.

En cas d'urgence, l'établissement appelle le SAMU qui assure une évaluation médicale et détermine la réponse à donner ; les parents sont immédiatement avertis de cette démarche.

8 - Tenue vestimentaire et objets personnels

Une tenue correcte et adaptée aux activités est nécessaire. Les vêtements trop courts ne sont pas autorisés. Les tongs ou claquettes ne tenant pas à la cheville sont interdites. Nous nous réservons le droit d'intervenir dans le cas où un élève se singulariserait par sa tenue.

La tenue de sport n'est pas autorisée en dehors des jours d'activités sportives.

En maternelle, pour favoriser leur autonomie, les élèves ne doivent pas porter de salopette, de bretelles ou des chaussures à lacets. Pour des raisons de sécurité, les écharpes ne sont pas autorisées.

Pour éviter tout accident, les cartables à roulettes sont interdits dans l'enceinte de l'école primaire.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés se situent à l'entrée de l'école (accueil). Les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative en fin de période.

Les élèves peuvent apporter de petits jouets destinés au temps de récréation (sauf PS). Sont interdits les téléphones, les montres connectées et tout autre appareil électronique, les objets de valeur ainsi que l'argent liquide.

Les cartes à collectionner sont interdites.

Bonbons et chewing-gums ne sont pas autorisés, ni au sein de l'école ni en sortie.

Pour joindre l'école : 01 45 23 34 04
sec-hauteville@bossuetnotredame.fr

**REGLEMENT FINANCIER 2027-2028
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**
(à conserver par la famille)

Ce tarif étant décidé une année à l'avance sans connaître le taux d'inflation, il est donné à titre indicatif et susceptible d'être modifié. En fonction de l'inflation, il pourra être revu avec une augmentation qui ne pourra dépasser les 5%. En cas de changement de tarif, le tarif définitif vous sera communiqué en septembre 2027.

I. MONTANTS DES CONTRIBUTIONS, PRESTATIONS ET COTISATIONS

A. CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

1/ Contributions familiales trimestrielles

La contribution des familles permet de couvrir les dépenses de fonctionnement non assumées entièrement par les Collectivités publiques et les dépenses non prises en charge par ailleurs : loyer, entretien des bâtiments, équipements culturels, scientifiques, sportifs, pédagogiques, adhésion aux instances de l'enseignement catholique et permet de déployer le caractère propre de tout établissement d'enseignement privé sous contrat rattaché à l'enseignement catholique.

Elle comprend également les cotisations aux instances de l'enseignement catholique, l'assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe) et les écrits et oraux d'entraînements qui préparent aux examens.

Elle est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC Bossuet Notre Dame.

L'établissement applique une contribution familiale modulée en fonction du quotient familial fiscal.

Tranches	Quotient Familial Fiscal	Maternelle Primaire	Collège	Seconde	Première	Terminale
Tranche A	QFF < 13 000€	359 €	560 €	565 €	633 €	697 €
Tranche B	De 13 001€ à 20 000€	427 €	665 €	671 €	751 €	827 €
Tranche C	De 20 001€ à 35 000€	449 €	700 €	706 €	791 €	871 €
Tranche D	De 35 001€ à 50 000€	471 €	735 €	741 €	831 €	915 €
Tranche E	QFF > 50 000€	494 €	770 €	777 €	870 €	958 €

Pour déterminer votre Quotient Familial Fiscal (QFF), vous devez vous munir de votre dernier avis d'imposition. Sur la première page est écrit le Revenu Fiscal de Référence (RFR), et votre Nombre de Parts (NP). Le QFF correspond au RFR divisé par le NP.

Ainsi, pour déterminer votre QFF, il vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription de nous transmettre votre dernier avis d'imposition.

Si vous ne souhaitez pas nous le communiquer, vous serez placé dans la tranche supérieure automatiquement.

2/ **Les aides sur la contribution familiale**

- Réduction ULIS :
 - Une réduction de 50% est accordée aux élèves de la classe ULIS
- Réductions FRATRIE :
 - Une réduction de 10% est accordée pour le 2^{ème} enfant inscrit
 - Une réduction de 30% est accordée pour le 3^{ème} enfant inscrit
 - Une réduction de 50% est accordée pour le 4^{ème} enfant inscrit

- Réductions Enseignement Catholique :
 - Une réduction de 30% est accordée aux enfants dont l'un des parents travaille ou enseigne à Bossuet Notre-Dame
 - Une réduction de 15% est accordée aux enfants dont l'un des parents travaille ou enseigne dans l'Enseignement Catholique (sur présentation d'un justificatif).

B. PRESTATIONS ANNEXES OBLIGATOIRES

- Les classes de découvertes : le coût sera porté sur la facture, après information préalable des classes concernées.
- Frais divers MATERNELLE
 - Fournitures : 34€ par trimestre
 - Animations et spectacles : 32€ par trimestre
- Frais divers PRIMAIRE
 - Fichiers : 41€ par an
 - Fournitures : 46€ par an
 - Chorale : 19€ par trimestre

C. PRESTATIONS ANNEXES FACULTATIVES

1/ Restauration

L'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration qui reste donc à la charge des familles.

- Inscription FORFAITAIRE TRIMESTRIELLE

Modalités possibles : 1 jour par semaine, toujours le même jour chaque semaine (tous les mardis par exemple), 2 jours par semaine, toujours les mêmes jours chaque semaine (tous les lundis et jeudis par exemple), et ainsi de suite jusqu'à 5 jours par semaine.

Demi-pension	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
1 ^{er} trimestre, du 02/09/2027 au 17/12/2027	108€	216€	324€	424€	516€
2eme trimestre, du 03/01/2028 au 31/03/2028	92€	183€	266€	349€	424€
3eme trimestre, Collège, du 03/04/2028 au 04/7/2028	92€	183€	266€	341€	416€

L'inscription forfaitaire trimestrielle ne peut donner lieu à remboursement en cas d'absence, sauf pour les absences justifiées par un certificat médical et dépassant 5 jours consécutifs. La déduction sera portée sur la facture du trimestre suivant.

Toute inscription non annulée par écrit, 10 jours avant la fin du trimestre est reconduite automatiquement pour le trimestre suivant.

La base de remboursement des repas est de **5.80 €**.

Pour le 1^{er} trimestre, aucune modification de régime ne sera acceptée après **le 20 septembre**.

Les élèves de la classe ULIS bénéficieront d'une réduction de 50% sur la restauration scolaire.

- Repas occasionnel

Chaque élève peut déjeuner occasionnellement. Le cout d'un ticket est de **12 €**. Ce montant sera porté sur la facture trimestrielle suivante.

2/ Etude surveillée ou Garderie

- Etude ou Garderie du soir :
Tarif pour 1 soir par semaine : 62€ par trimestre
Tarif pour 2 soirs par semaine : 115€ par trimestre
Tarif pour 3 soirs par semaine : 179€ par trimestre
Tarif pour 4 soirs par semaine : 233€ par trimestre
Tarif Etude ou Garderie exceptionnelle : 15€/jour
- Etude ou Garderie du mercredi matin : 113€ par trimestre
- Etude ou Garderie du mercredi matin exceptionnelle : 18€/mercredi

D. COTISATIONS VOLONTAIRES

1/ APEL

L'Association de Parents d'élèves de l'établissement (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services.

L'adhésion à cette association est facultative, s'élève à **25 euros** entièrement reversés à l'APEL, et est facturée au 1^{er} trimestre.

Tout changement doit intervenir avant les **vacances de la Toussaint**.

2/ Cotisation de solidarité

Dans le cadre de sa mission éducative et des valeurs de solidarité portées par l'établissement, il est institué une **cotisation volontaire de solidarité** destinée à soutenir les familles rencontrant des difficultés financières. Par cette initiative, l'établissement entend promouvoir les valeurs de fraternité, de solidarité et d'égalité des chances, afin de permettre à chaque élève de participer pleinement à la vie scolaire, quelles que soient les difficultés rencontrées par sa famille.

Ce dispositif vise également à garantir que l'adhésion au projet éducatif de l'établissement puisse être accessible à tous, sans que des considérations financières constituent un obstacle à l'inscription ou à la scolarisation d'un élève.

Le montant de cette cotisation est fixé à **35 € par famille par trimestre**. Cette participation demeure facultative. Les familles qui ne souhaitent pas y contribuer peuvent en demander la déduction, par écrit, au plus tard le **20 septembre** de l'année scolaire concernée.

Les sommes recueillies alimentent un fonds de solidarité exclusivement dédié à l'accompagnement des familles dont la situation financière justifie une aide ponctuelle ou exceptionnelle. Ce fonds peut notamment contribuer à la prise en charge partielle ou totale de frais liés à la scolarité, aux activités éducatives, aux voyages scolaires ou à toute autre dépense en lien direct avec la vie de l'élève au sein de l'établissement.

II. MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

1/ Les factures

Les factures seront établies à l'ordre des deux parents, ou séparément pour chacun d'eux (multipayeurs), ou pour un seul d'entre eux si **les deux parents en émettent ensemble le souhait par écrit** au service comptabilité : compta@bossuetnotredame.fr

Les factures seront déposées sur le portail Ecole Directe.

Vous recevrez **trois factures trimestrielles** en fin des mois de **septembre, décembre et mars**. Des factures complémentaires seront faites en fonction des prestations annexes.

2/ Le paiement

Le règlement des contributions s'effectuera par **prélèvement mensuel sur 9 mois**, le 7 de chaque mois, d'octobre à juin.

Les éventuels frais bancaires engendrés par les rejets de prélèvements sont imputés aux familles ainsi que les frais postaux relatifs aux lettres recommandées de relance.

3/ Les modalités d'inscription

A l'entrée en Petite Section, en CP, en CM1, ou en cours de cycle :

- Vous déposez un dossier d'inscription pour chaque nouvel élève, dans lequel vous mettez **1 chèque de 50 euros** correspondants aux frais de dossier ; il sera encaissé immédiatement et restera acquis à l'établissement.
Il est possible de faire un virement de cette somme : contacter par mail le service inscription pour avoir le RIB de l'OGEC BND.
- Si l'enfant est accepté à Bossuet Notre-Dame, un **acompte de 150 euros** sera alors prélevé sur le compte bancaire renseigné sur le mandat SEPA courant avril. Cette somme sera déduite sur la note de frais du 1^{er} trimestre.

4/ Les modalités de réinscription

Pour tous les élèves déjà présents dans l'établissement, un **acompte de 170 euros** par enfant sera prélevé courant avril. Il se décompose en :

20 euros de frais de dossier

150 euros d'acompte (cet acompte est déduit sur la note de frais du 1^{er} trimestre).

5/ La résiliation

En cas de résiliation après **le 1er juin** sans cause réelle et sérieuse (déménagement, ...), ces arrhes resteront acquises à l'établissement à titre d'indemnité de résiliation.

Pour tous les autres cas, se référer au contrat de scolarisation.

6/ Les situations particulières

Le(s) parent(s) faisant face à une situation personnelle faisant obstacle au règlement de tout ou partie des contributions, prestations et cotisations peu(ven)t saisir par mail le service comptabilité qui, dans la plus stricte confidentialité, présentera la demande formulée à la Direction.

Isabelle SCHUMACHER
Attachée de gestion

ischumacher@bossuetnotredame.fr

Bertrand BEDEL
Directeur

Sophie LEININGER COMTE
Directrice

ENGAGEMENT FINANCIER

Mr et/ ou Madame :

Demeurant :

Téléphone :

Adresse mail :

☐ Parents

☐ Grands parents

☐ Autre à préciser.....

De l'enfant

Nom :

Prénom :

Inscrit en classe de :

Déclarent avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement, s'engagent à respecter les clauses qui y figurent et à régler les contributions qui leur sont demandées.

Ils acceptent de régler les contributions par **prélèvement sur 9 mois** d'octobre à juin, avant le 8 de chaque mois et joignent un **mandat Sepa signé** et **un IBAN**, s'ils ne les ont pas déjà transmis ou en cas de changement de coordonnées bancaires.

Fait à : le.....

Signature du responsable payeur :

Père

Mère

Autre

